



La commune de Genillé
RECRUTE 3 AGENTS RECENSEURS(H/F)
Période du 15 janvier au 14 février 2026

Missions :

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026, la commune de Genillé recrute 3 agents recenseurs (H/F). Placés sous la responsabilité du coordonnateur communal, les agents recenseurs seront chargés de procéder à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants.

Activités :

- Participer obligatoirement aux deux demi-journées de formation assurées par l'INSEE en janvier 2026 avant le début de la campagne de recensement, permettant d'appréhender au mieux les missions de l'agent recenseur sur le terrain ;
- Effectuer entre les deux demi-journées de formation la tournée de reconnaissance sur le secteur de la commune attribué à l'agent recenseur afin d'identifier les logements ;
- Remettre le questionnaire du recensement aux habitants, les accompagner et les inciter à répondre au questionnaire par internet lorsque cela est possible pour eux ;
- Collecter les bulletins du recensement auprès des habitants ;
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée ;
- Procéder le cas échéant aux actions de relance auprès des habitants n'ayant pas encore répondu au questionnaire du recensement ;
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail auprès du coordonnateur communal et faire état des situations particulières rencontrées ;
- Remettre en Mairie les questionnaires complétés recueillis auprès des habitants afin de permettre leur vérification et leur enregistrement ;
- Restituer l'ensemble des documents en fin de collecte et effectuer les vérifications finales avec les coordonnateurs communaux.

Profil recherché :

- Bonne connaissance du territoire communal ;
- Aptitudes relationnelles et capacité d'écoute ;
- Rigueur, méthode et organisation ;
- Discrétion absolue et neutralité ;
- Grande disponibilité ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques et d'Internet ;
- Être détenteur d'un téléphone portable pour réceptionner les notifications de l'INSEE ;
- Respect des délais impartis pour la collecte des informations nécessaires au recensement ;
- Permis B et véhicule personnel.

Type de contrat : Contrat de vacataire.

Un vacataire effectue une tâche précise et ponctuelle au sein d'une collectivité ou établissement territorial. Il n'est pas recruté sur un emploi, et ne dispose pas de droits à congés statutaires ou de droit à formation.

Lettre de motivation, curriculum vitae à adresser avant le 10 NOVEMBRE 2025 à Monsieur le Maire :

- **Par courrier : Marie 1 place Agnès Sorel – 37460 GENILLE**
- **Par courriel à : mairie@genille.fr**